

PV de la réunion du conseil municipal
du 3 avril 2024 à 19h

L'an deux-mille-vingt-cinq le 3 avril à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 21 mars 2025, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Annabelle Auclerc, René Auclerc, Franck Bouchacourt, Gislain Butin, Nicolas Crasnier, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Martial Labrosse, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas et Elisabeth Perronnet,

Absents excusés : Fabien Barillé et Marie-Isabelle Diaz (procuration donnée à Floriane Larue)

Secrétaire de séance : Nicolas Crasnier

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 février 2025 :

Le compte rendu du conseil municipal du 27 février 2025 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Approbation de l'ordre du jour :

- *Budget Commune*
 - *Compte administratif 2024*
 - *Compte de Gestion 2024*
 - *Affectation de résultats 2024 au budget 2025*
 - *Budget 2025*
- *Budget Assainissement*
 - *Compte administratif 2024*
 - *Compte de Gestion 2024*
 - *Affectation de résultats 2024 au budget 2025*
 - *Budget 2025*
- *Vote des taux des impôts locaux directs pour 2025*
- *Attribution des subventions aux associations*
- *Délibération pour durée des amortissements des travaux de 2025 du SYDESL*
- *Gratification pour stagiaire école*
- *Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un distributeur de pizzas*
- *Validation devis divers*
- *Comptes rendus divers*
 - *PLUi*
 - *Voirie*
 - *Divers*
- *Questions diverses*

1. Comptes administratifs 2024

Monsieur Franck Bouchacourt, adjoint aux finances, présente au conseil le détail des réalisations de 2024 examinées au préalable :

Pour le budget communal il est constaté :

- Un résultat de fonctionnement de + 140 919,05 € porté à + 238 181,93 € avec le résultat reporté de 2023 ;
- Un résultat en investissement de + 35 641,72 € porté avec le résultat reporté de 2023 à - 50 621,43 € et - 282 156,13 € avec les restes à réaliser ;
- Soit un résultat global de - **43 974,50 €**.

Au budget d'assainissement apparaît :

- Un résultat de fonctionnement de + 4 136,01 € porté à + 13 878,42 € avec le résultat reporté de 2023 ;
- Un résultat en investissement de - 41 700,45 € porté avec le résultat reporté de 2023 à + 16 258,69 € ;
- Soit un résultat global de + **30 137,11 €**.

Monsieur le maire s'étant retiré, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Franck Bouchacourt

- **ADOpte** à l'unanimité les comptes administratifs pour ces deux budgets.

2. Comptes de Gestion 2024

Présentation des budgets et résultats des comptes de l'année 2024, le conseil municipal considérant que les opérations ont été régulièrement décrites.

- **APPROUVE** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2024, tant au budget communal que pour le budget annexe d'assainissement.

3. Affectations de résultats

Sous la présidence de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Au budget communal

- **Affecte** l'excédent de fonctionnement de 238 181,93 € comme suit :
 - Article 1068 en couverture du déficit d'investissement (avec les restes à réaliser) : **238 181,93 €**
 - Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 0 €
- **Dit** que le déficit d'investissement de 50 621,43 € sera repris en dépense d'investissement au compte 001.

Au budget assainissement

- **Affecte** l'excédent d'exploitation de 13 878,42 € comme suit :
 - Article 1068 en couverture du déficit d'investissement : 0 €
 - Article 002 : Résultat de fonctionnement reporté : 13 878,42 €
- **Dit** que l'excédent d'investissement de 16 258,69 € sera repris en recette d'investissement au compte 001.

4. Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le maire rappelle les montants votés en 2024

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.33%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13.86%

Taxe habitation : 2.81%

Il est donc proposé de faire une augmentation de 1% sur l'ensemble des taux comme chaque année.

Le conseil municipal, après discussions :

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636B sexies à 1636B undecies et 1639A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

➤ **DÉCIDE** à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

-Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 32.65%

-Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPnB) : 14%

-Taxe Habitation (TH) : 2.84%

5. Budgets 2025

Franck Bouchacourt présente le budget primitif communal d'une part et le budget primitif assainissement d'autre part.

a- Vote du budget primitif principal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	211 676,09 €	
012 Charges de personnel	215 200,00 €	
014 Atténuation de charges	1 500,00 €	
023 Virt à la section d'investissement	0,00 €	
65 Autres charges gestion courante	61 200,00 €	
66 Charges financières	18 000,00 €	
68 Provisions	10 000,00 €	
042 Opérations d'ordre	6 269,35 €	
70 Produits gestion courante		30 400,00 €
73 Impôts et taxes		281 492,39 €
74 Dotations subventions		165 954,00 €
75/77/78 Autres prod. gest. Courantes		45 999,05 €
013 Atténuation de charges		0,00 €
002 Résult. 2024 de fonct., reporté		0,00 €
TOTAL	523 845,44€	523 845,44 €

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Restes à réaliser	Nouveau crédit	Restes à réaliser	Nouveau crédit
001 déficit d'investissement reporté		50 621,43 €		
20/21 Travaux investissement	453 958,00 €	135 458,85 €		
1641 Remboursement d'emprunt		42 000,00 €		
165 Caution logement		240,00 €		
041 Opération d'ordre		0,00 €		
021 Virt de la section de fonctionn.				
13 Subvention d'investissement			222 423.00 €	199 334.00 €
1641 Emprunts				
165 Dépôt de cautionnement				2 000.00 €
10222 FCTVA				14 070.00 €
1068 Affectation résultat 2024				238 181.93 €
040 Amortissements				6 269.35 €
041 Opération d'ordre				
	453 958,00 €	228 320.28 €	222 423.00 €	459 855.28 €
TOTAL	682 278.28 €		682 278.28 €	

Principales dépenses d'investissement budgétisées :

- Défibrillateur extérieur
- Armoires pour secrétariat de mairie
- Porte d'entrée d'un logement
- Abri four
- Toiture Église (suite à sinistre de 2022)
- Sol Salle pour Tous (DETR 2025 et AAP 2025)
- Remplacement éclairage au lieu dit « Les Genillons »
- Remplacement matériel vétuste éclairage public
- Luminaires extérieurs pour le commerce
- Mobilier et étagères pour le commerce
- Travaux de voirie, signalisation....

Restes à réaliser de 2024 : Travaux de réhabilitation du commerce / Chauffage mairie

b- Vote du budget assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget assainissement de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	18 855,76 €	
66111 Intérêts des emprunts	6 200,00 €	
66112 ICNE	- 242,67 €	
6811 Amortissements	27 517,47 €	
023 Virement à la section d'invest.	0,00 €	
70611 Redevance assainissement		24 000.00 €
7068 Redevance Assainissement		0,00 €
777 Subv. transférées au résultat		11 402,30 €

74-7581 Dotations subventions-FCTVA		3 049,84 €
002 Résult. 2024 de fonct., reporté		13 878,42 €
TOTAL	52 330,56 €	52 330,56 €

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Restes à réaliser	Nouveau crédit	Restes à réaliser	Nouveau crédit
13911 Subv. transférées au résultat		11 402,30 €		
1641 Remboursement d'emprunt		16 500,00 €		
2158/041 Opération ordre				
2158 Travaux Réhabilitation réseaux		67 517,66 €		
203 Maîtrise d'œuvre				
001 Excédent antérieur reporté				16 258,69 €
021 Virement de la section de Fonctionnement				0,00 €
1068 Affectation de résultat				
13 Subvention d'investissement				
10222- FCTVA				51 643,80 €
1641 Emprunt				
041 Opération d'ordre				
281 Amortissements				27 517,47 €
		95 419,96 €		95 419,96 €
TOTAL	95 419,96 €		95 419,96 €	

6. Attribution des subventions aux associations

Le maire informe le conseil que 7 000 € sont prévus au budget au titre des subventions versées aux associations pour l'année 2025 :

En 2024, Chasse (600 €) ; Colibris (500 €) ; ADMR (1000 €) ; Colis de Noël des anciens (1200 €) et APE (2500 €).

Pour 2025, nous avons reçu une demande des associations de Coublanc (Amicale de Chasse, Les Colibris, Noël des anciens) et de diverses autres associations extérieures.

Le conseil municipal, après discussions :

➤ **DÉCIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- ADMR : 1000 € ;
- Colis Noël des anciens : 1200 € ;
- Les Colibris : 500 € ;
- Amicale de Chasse : 600 € (Jean-Marc Nicolas est sorti de la salle).

7. Délibération pour durée des amortissements des travaux 2025 du SYDESL

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater forfaitairement, chaque année, la dépréciation des biens, et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet ainsi de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Pour 2025, il y aura lieu d'amortir :

- les travaux de renouvellement de luminaires vétustes (estimation à 11 231,80 €) ;

- les travaux d'électrification et d'éclairage public à l'entrée du bourg, au lieu dit « Les Genillons » (estimation à 2 098.66 €) ;
- Les travaux d'éclairage public au commerce (estimation à 2 158.42 €).

Le conseil municipal,

- **DÉCIDE** de fixer la durée des amortissements des immobilisations comme suit :
 - ◆ Travaux du SYDESL : 15 ans.

8. Gratification pour stagiaire

Le maire informe le conseil qu'une stagiaire, dans le cadre de ses études de 2ème année en CAPa SAPVER est intervenue en classe maternelle depuis la rentrée 2024. Cette stagiaire a demandé à faire un stage complémentaire de 3 semaines (du 5 au 9 mai, du 12 au 16 mai et du 26 au 28 mai). Il lui a été proposé de faire son stage à la garderie et à la cantine scolaire afin qu'elle ait une expérience complémentaire.

Vu que la stagiaire a fait plus de 2 mois de stage dans notre collectivité, elle peut prétendre à une gratification.

Le montant de la gratification est fixé à un niveau minimal de 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour les conventions de stage signées, au 1^{er} janvier 2025, le plafond horaire de la SS est de 29 €, donc la gratification est au minimum de 15 % de 29 € soit 4,35 €.

Le maire propose à l'assemblée :

Horaires de la stagiaire : lundi/mardi/jeudi/vendredi : 7h-9h/12h-13h30/16h30-18h30

Soit 5h50/jour

9 jours de présence effective

Soit 49h50 à 4,35 € = 215,35 €

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de verser une gratification de 215.35 €, en mai 2025, à Mme Hiroux Lynda.

9. Convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un distributeur de pizzas

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré la société JUST QUEEN afin d'avoir la possibilité d'installer sur le domaine public un distributeur alimentaire de pizzas ou autres (baguettes, boissons non alcoolisées, locker, snacking...).

Le maire présente la convention

Le conseil municipal, après discussions (8 contres et 4 abstentions):

- **DÉCIDE** de ne pas donner suite.

10. Validation devis

- Le maire présente les devis pour l'acquisition d'étagères pour l'épicerie du commerce et le conseil municipal, après discussions **DÉCIDE** de valider le devis de MAF METALLERIE INDUSTRIE pour un montant de 870,21 € HT soit 1 044,25 € TTC .

- Jean-Marc Nicolas présente les devis pour l'acquisition d'une tôle découpée pour finaliser le portail de la cour arrière du commerce et le conseil municipal, après discussions **DÉCIDE** de valider le devis de ADP pour un montant de 345.70 € HT soit 414.84 € TTC .

11. Comptes rendus divers

- Avancée du PLUi : Le maire présente le compte rendu de la conférence des maires à la CCBSB pendant laquelle il a été présenté le rapport des commissaires enquêteurs sur le PLUi. Ce dernier sera soumis au vote des conseillers communautaires lors du conseil du 6 mai prochain.
- Travaux de voirie 2025 : Rémy Fructus présente les travaux engagés sur 2025 sur la commune de Coublanc par la CCBSB puis présente les demandes faites dans le cadre du fonds de concours de la CCBSB.
- Conseil d'école : Elisabeth Perronnet fait un compte rendu de la réunion du 10 mars dernier :
 - point effectifs : + 7 élèves depuis la rentrée, soit 62 élèves ;
 - point sur les enseignants (arrêt, mobilité,...) ;
 - point autres personnels : service civique, stagiaire, ATSEM, RASED ;
 - point projet culturel ; création d'un album avec un intervenant auteur-illustrateur ;
 - point sur les projets de l'année : école et cinéma, rencontres sportives, sortie médiathèque Chauffailles et bibliothèque Coublanc, ateliers spécifiques Noël et Carnaval avec participation de quelques parents ;
 - point sur la rentrée 2025 : nouveaux programmes annoncés, le changement des manuels scolaires sera à prévoir, mais peut-être pas dans l'immédiat ;
 - Remerciements adressés à la municipalité et à l'Association des Parents d'Elèves.

12. Questions diverses

- Le maire informe le conseil que la location de la salle pour tous pour la représentation théâtrale des enfants prévue le samedi 28 juin de l'AMC sera gratuite.
- Une réunion de la commission « Cimetière » sera prévue prochainement pour lancer la procédure de reprise de concessions en état d'abandon.
- Désignation d'un référent ambroisie : Jean-Marc Nicolas.
- La commission « fleurissement » décide de ne pas participer au label « Villes et villages fleuris »
- Sandrine Corgé, remplaçante de Danielle Duperron, a récemment informé la mairie de son projet de démission.
- Reprise des marchés le premier vendredi du mois (2 mai, 6 juin etc)
- Inauguration officielle du Coublandi le 6 juin à 16h30 : Prévoir une invitation : Sous Préfet, Région, département, députés, sénateurs, élus locaux, Coublandis... Prévoir un groupe de musique ?
- Courrier d'administrés de Coublanc qui se plaignent du bruit occasionné lors des bals extérieurs.
- Désignation d'un nouveau titulaire au SIEVS à la place de Noël Mercier, Rémy Fructus devient titulaire et Jonathan Gardet est nommé suppléant.

- Le maire invite les conseillers à se positionner sur la construction d'une nouvelle équipe pour les élections municipales de 2026.

- Dates :

- Prochain conseil : jeudi 15 mai 2025
- Ouverture du commerce : vendredi 11 avril à 19h
- Prochains marchés : 2 mai, 6 juin, 4 juillet
- Inauguration du commerce le vendredi 6 juin à 16h30

La séance est levée à 22h20.